

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

### SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 341

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le second projet numéro 341.

Un **AVIS PUBLIC** est donné concernant ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation qui a été tenue jusqu'au 19 août, le conseil de la Municipalité a adopté, le 20 août 2021, un second projet de règlement portant le numéro 341 intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No265, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE RÉSIDENIELLE Rd.5 ET LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS S'Y RATTACHANT, EN FAVEUR DE LA ZONE RÉSIDENIELLE RbM.12 ET D'UNE PARTIE DE LA ZONE Pa.3 AINSI QUE L'AJOUT DE L'USAGE TERRAIN DE SPORT AU GROUPE DES USAGES PUBLIC ET INSTITUTIONNEL DU GROUPE I.**
2. Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (c. E-2.2), à savoir :

Une demande relative à la disposition ayant pour objet :

1. La création de la zone Rd.5 ainsi que la grille de spécifications s'y rattachant en remplacement de la zone résidentielle RbM.12 et d'une partie de la zone Pa.3, soit à l'intérieur du plan de zonage et de l'article 5.1 du règlement de zonage (Annexe A, B et C) ;

2. La modification du groupe des usages *Public et institutionnel I* par l'ajout de l'usage 4723- *Terrain de sport* (Annexe D) ;
3. La modification de l'index des grilles de spécifications des zones résidentielles par l'ajout de la zone Rd.5 (Annexe E).

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone RbM.12 et Pa.3 et de chaque zone contiguë d'où provient une demande valide. Une demande de participation à un référendum peut provenir, pour les points 1 et 3, des zones visées RbM.12 et Pa.3 et des zones contiguës et de l'ensemble de la municipalité pour le point 2.

3. Le projet de règlement ainsi que le plan ci-dessous démontrant les zones visées et les zones contiguës peuvent être consultés ou obtenus sans frais au bureau municipal au 5, rue du Couvent à Berthier-sur-Mer, entre 8h30 à midi et de 13h00 à 16h30.
4. Pour être valide, toute demande doit :
  - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet ;
  - Indiquer la zone d'où elle provient ;
  - Être reçue par le soussigné au plus tard le 7 septembre 2021.
5. Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Description des zones décrites au point 2.

<b>Création de la zone Rd.5 et modification de l'index des grilles de spécifications</b>	
<b>Zones</b>	<b>Endroit approximatif</b>
CcM.1	Ouest
RbM.11	Ouest
Rd.1	Nord
Rd.2	Nord-Est
RbM.13	Est
Rb.17	Sud-Est
Rc.1	Sud
Rc.2	Sud
Rb.12	Sud
Rb.11	Sud
Pa.2	Sud-Ouest
RbM.12	-
Pa.3	-

Le conseil a adopté à la séance du 2 août 2021, un premier projet de règlement modifiant le plan ainsi que le règlement de zonage numéro 265. Ce projet de règlement vise à retirer la zone RbM.12 ainsi qu'une partie de la zone Pa.3 par l'ajout de la zone Rd.5 ainsi que la grille de spécifications, l'ajout dans le groupe d'usage *Public et institutionnel I* de l'usage 7423 – terrain de sport ainsi que l'index de spécifications des zones résidentielles.

Conformément aux arrêtés 2020-008, 2020-033 et 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020, du 07 mai 2020 et du 04 juillet 2020, ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation écrite en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

Ainsi, toute personne ou tout organisme qui désire s'exprimer sur ce sujet peut le faire en posant leurs questions ou commentaires, par écrits, des façons suivantes :

1. Par la poste à l'adresse suivante :

Municipalité de Berthier-sur-Mer  
5, rue du Couvent  
Berthier-sur-Mer (Québec)  
G0R 1E0

2. Par courriel à l'adresse suivante : [dg@berthiersurmer.ca](mailto:dg@berthiersurmer.ca)

L'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum sera effectif à compter du 23 août 2021 et se tiendra sur une période de 15 jours à compter de cette date. Les questions ou les commentaires doivent être parvenus à la municipalité au plus tard le 7 septembre 2021 à 8h.

**Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.**

Le projet de règlement peut être consulté sur demande par courriel à l'adresse suivante : [info@berthiersurmer.ca](mailto:info@berthiersurmer.ca) ou sur le site internet de la Municipalité.

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 23<sup>e</sup> jour d'août deux mille vingt-et-un.**



Martin Turgeon

.....  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre seize heures et dix-sept heures de l'après-midi, le vingt-troisième jour d'août 2021.*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce vingt-troisième jour d'août deux mille vingt-et-un.



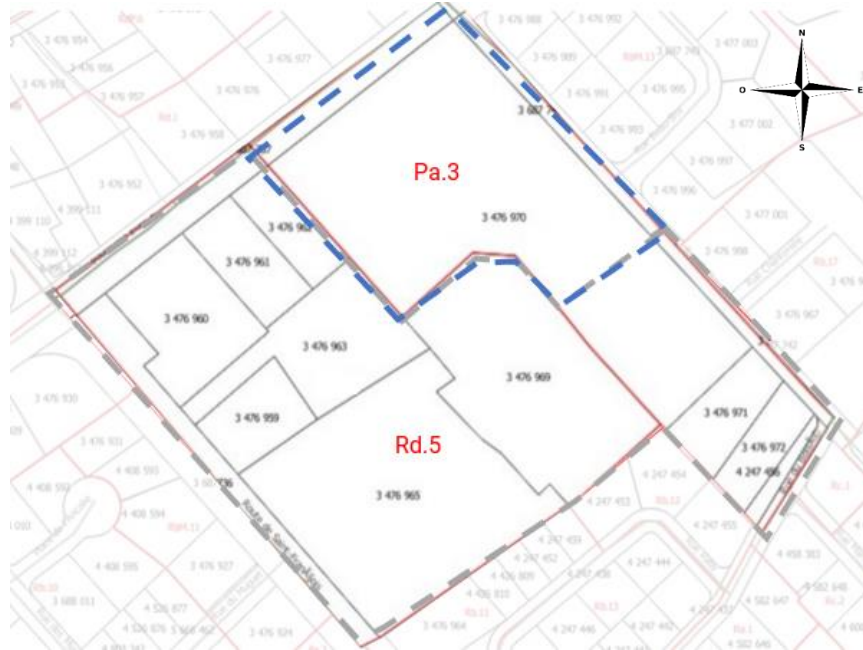
Signé : .....

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

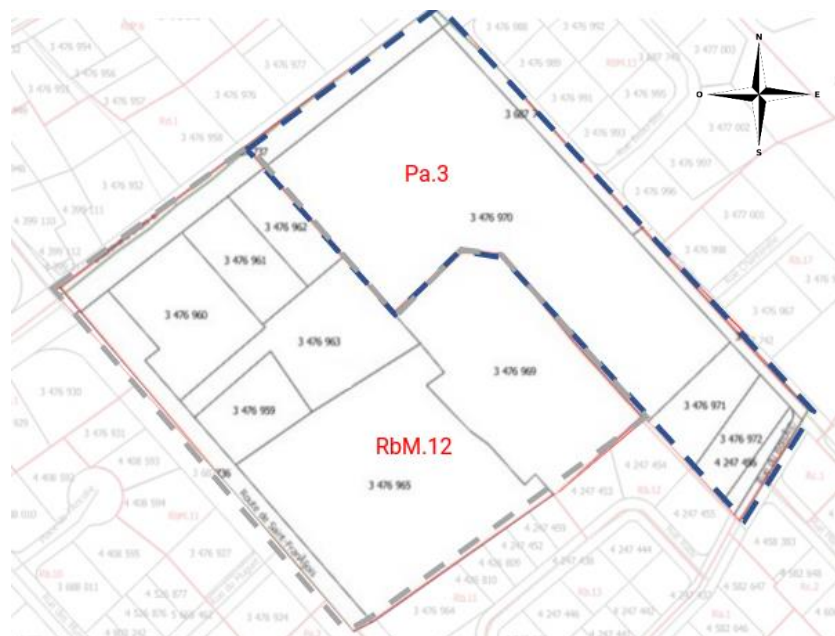
# RÈGLEMENT N° 341 Berthier-sur-Mer

## ANNEXE A

### Avant la modification - Berthier-sur-Mer



### Après la modification - Berthier-sur-Mer







**RÈGLEMENT N° 341  
Berthier-sur-Mer**

**ANNEXE D**

IDENTIFICATION DES CODES ET DES USAGES		USAGES PERMIS DANS LES GROUPES "PUBLIC ET INSTITUTIONNEL"			
CODE	USAGES	GROUPES			NOTES ET REFERENCES
		I	II	III	
7420	Terrain de jeux et piste d'athlétisme				
7421	Terrain d'amusement	X			
7422	Terrain de jeux	X			
7423	Terrain de sport	X	X		
7424	Centre récréatif en général		X		
7426	Aire de pratique extérieure de rouli-roulants, patin à roulettes, etc.		X		
7427	Piste cyclable	X			

**RÈGLEMENT N°341  
Berthier-sur-Mer**

**ANNEXE E**

Zones résidentielles		
Zonage	Zones	# grille
<b>Rd</b>	Rd.2	12
	Rd.3	12
	Rd.4	12
	Rd.5	12.1
<b>RdP</b>	RdP.1	13
	RdP.2	13
	RdP.3	13
	RdP.4	13
	RdP.5	13
	RdP.6	14
	RdP.7	14
	RdP.8	14
<b>Rr</b>	Rr.1	15